

Végétalisation provisoire

Végétalisation temporaire des dépôts de terre et des surfaces en attente



Végétalisation provisoire en bordure de route

La végétalisation provisoire protège les dépôts de terre et les surfaces en attente de leur végétalisation définitive contre l'érosion (= ruissellement dû à la pluie), la formation de boue et le compactage. Elle empêche également l'apparition d'une végétation spontanée indésirable et améliore la structure du sol, ce qui aura un effet positif sur la végétation ultérieure et sur son entretien.

Table des matières

1. Validité – Objet de la présente fiche	3
1.1. Champ d'application	3
1.2. Cadre juridique	3
2. Possibilités et effets de la végétalisation provisoire	3
2.1. Obstacle à la végétation spontanée	3
2.2. Amélioration des caractéristiques du sol	3
2.3. Remise en culture et activation de la vie du sol	4
2.4. Protection contre l'érosion	4
3. Planification	4
4. Exécution	5
4.1. Mise en place	5
4.2. Entretien	5
4.3. Préparation pour la végétalisation définitive	5
5. Références	6
6. Crédit photographique	6

1. Validité – Objet de la présente fiche

1.1. Champ d'application

La présente fiche aide-mémoire s'adresse aux professionnels du paysagisme amenés à concevoir, réaliser et entretenir des végétalisations provisoires. Il a pour objet la planification, l'exécution et l'entretien de ces surfaces provisoirement végétalisées et fournit des conseils sur le choix des semences.

Limites

Les indications du présent document ne sont pas applicables aux:

- Surfaces agricoles
- Décharges

1.2. Cadre juridique

Le présent **aide-mémoire** est une recommandation et **n'est pas juridiquement contraignante**. Toutefois, lorsque certains cas particuliers ne peuvent être éclaircis ni par les normes en vigueur ni par les règles reconnues de l'art de construire, les recommandations d'organisations spécialisées peuvent s'avérer utiles.

2. Possibilités et effets de la végétalisation provisoire

Une végétation fonctionnelle et vigoureuse nécessite un sol fertile, vivant et dont la structure granulaire est intacte. Lorsqu'une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas respectées, le sol risque de s'éroder ou d'être envahi par des espèces indésirables.

Pour l'éviter, il est possible de végétaliser provisoirement les dépôts de terre stockés pendant une longue période et les surfaces en attente de leur végétalisation définitive (par exemple en raison d'un moment inapproprié, du programme des travaux, etc.). Cette mesure favorise également la bonne santé du sol.

Application possible sur:

- Surfaces en attente d'ensemencement
- Surfaces en attente de plantation
- Fosses destinées à la plantation d'arbres
- Dépôts de terre

2.1. Obstacle à la végétation spontanée

La végétalisation provisoire empêche l'apparition de la végétation spontanée dont les graines se trouvent inévitablement dans tous les sols. Pour éviter la prolifération d'indésirables, les surfaces de terre ne doivent pas rester dénudées. La végétalisation provisoire permet de combler la période entre la mise en place de la terre du jardin et le moment propice à sa végétalisation définitive.

2.2. Amélioration des caractéristiques du sol

Les sols organiques sains ont des propriétés structurales positives et contiennent des nutriments assimilables par les plantes. Cependant, la décomposition microbienne et les échanges gazeux réduisent naturellement et continuellement ses composants organiques. Les propriétés chimiques et physiques du sol s'en trouvent modifiées et son volume diminue. Une végétalisation provisoire permet de maintenir la formation d'humus et le volume de terre, grâce à l'apport de matériaux organiques.

Les plantes spécifiquement semées pour faire office d'engrais vert sont particulièrement utiles pour augmenter le volume d'humus et améliorer la structure du sol.

Les papilionacées de la famille des Fabaceae (légumineuses), hébergent dans leurs nodules racinaires, des bactéries capables d'apporter de l'azote supplémentaire au sol et d'augmenter ainsi naturellement sa teneur en nutriments.

La structure du sol est déterminante pour l'équilibre gazeux et hydrique des plantations. Les sols très minéraux, pauvres en matières organiques, risquent soit de se compacter, soit de ne pas suffisamment retenir l'eau et les nutriments nécessaires aux plantes. Leurs propriétés physiques et leur teneur en humus

(proportion de matière organique morte) peuvent être améliorées considérablement grâce à une végétalisation provisoire.

2.3. Remise en culture et activation de la vie du sol

Les acides tanniques et autres substances issues des végétaux utilisés pour la végétalisation temporaire ont un effet régénérateur sur la faune du sol. Ils diminuent entre autres la quantité de nématodes problématiques (vers ronds), ce qui favorise la vitalité des cultures suivantes.

Les plantes à racines profondes sont en outre capables de traverser les couches compactées du sol, les rendant plus poreuses et réduisant les problèmes de stagnation de l'eau.

Attention toutefois, la végétalisation provisoire peut aussi avoir un effet néfaste sur le sol. C'est pourquoi il est important de sélectionner des semences adaptées aux futures plantations définitives et aux objectifs de culture.

2.4. Protection contre l'érosion

Dépourvu d'une couche végétale et d'un réseau de racines, le sol manque de stabilité et résiste mal à l'érosion. Il risque d'être abîmé, voire détruit en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.

La végétalisation provisoire permet de réduire ces risques. De plus, elle apporte de l'ombre, réduisant ainsi l'impact des rayons UV et de la chaleur. La terre est moins sèche, reste granuleuse et plus facile à travailler, et dispose d'un meilleur équilibre hydrique et gazeux. De plus, la végétation et les racines réduisent le risque d'érosion par le vent et l'eau, qui peuvent, dans des cas extrêmes, entraîner un glissement de terrain.

3. Planification

Pour protéger de l'érosion et de la colonisation par les plantes indésirables un dépôt de terre ou une surface en attente de sa végétalisation définitive, la végétalisation provisoire est une bonne solution. Il convient de choisir les espèces adaptées, en fonction du moment du semis, de l'objectif de la végétalisation provisoire ainsi que des cultures précédant et suivant cette dernière.

Ces questions doivent être prises en compte dès la phase de planification du projet.

Les points suivants doivent être clarifiés à l'avance:

- Date approximative prévue pour le semis de la végétalisation provisoire
- Durée pendant laquelle la végétalisation provisoire doit rester en place
- Exposition
- Altitude
- Nature du sol
- Végétalisation définitive prévue
- Aspect visuel voulu
- Exigences en matière d'entretien (exécution, intervalles)

Espèces ayant fait leurs preuves dans les mélanges pour végétalisation provisoire (liste non exhaustive) :

- Moutarde
- Phacelia
- Souci
- Radis fourrager
- Sarrasin
- Luzerne
- Trèfle (p.ex. mélilot ou trèfle incarnat)
- Tournesol

4. Exécution

4.1. Mise en place

La végétalisation provisoire doit avoir lieu sans attendre, à savoir dès que la terre a été mise en dépôt, qu'elle a été mise en place au jardin ou lorsque le sol a été décapé d'une végétation existante. Un nivellement grossier (à la pelle) suffit généralement à préparer la surface pour le semis. En fonction du choix des semences, le semis aura lieu entre février et octobre. Dans la plupart des cas, les semences ne doivent pas être enfouies et ne doivent être ni arrosées ni fertilisées. Compacter légèrement le sol fraîchement semé à l'aide d'un rouleau Cambridge ou herse niveleuse à grille favorise le contact des semences avec le sol, condition idéale pour la germination.

4.2. Entretien

Pour éviter une propagation indésirable et si nécessaire, la végétalisation provisoire intermédiaires doit être fauchée avant la formation des graines. Il convient d'établir un plan d'entretien qui définit le type d'intervention (p. ex. élimination des néophytes envahissantes ou des espèces végétales indésirables), la hauteur de coupe et la fréquence des travaux.

Les néophytes envahissantes et autres plantes problématiques (par exemple, les rumex, les chardons, les liserons, etc.) doivent être éliminées.

4.3. Préparation pour la végétalisation définitive

Pour préparer la terre à recevoir la végétalisation définitive (semis ou plantation), ou avant la mise en place de la terre du dépôt, la végétation intermédiaire doit être coupée. Les déchets de coupe peuvent être laissés sur place comme paillis ou broyés et enfouis dans le sol, sauf pour les sols qui doivent rester maigres. Cette dernière procédure favorise la formation d'humus et l'activité organique dans le sol, tout en améliorant sa structure. Éviter l'apport d'engrais, sauf pour les couvertures végétales nitrophiles.

5. Références

Lois & ordonnances

Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE)

Ordonnance sur la production et la mise en circulation de matériel végétal de multiplication (Ordonnance sur les semences)

Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol)

Convention sur la diversité biologique

Normes de la SIA

SIA 318 Aménagements extérieurs

Normes de la VSS

SN 640 581a Terrassement, sol – Bases

SN 640 582 Terrassement, sol – Inventaire de l'état initial, tri des matériaux terreux manipulés

SN 640 583 Terrassement, sol – Emprises et terrassements, entreposage, mesures de protection, remise en place et restitution

SN 640 660b Espaces verts

SN 640 671b Plantation; exécution; engazonnement; végétalisation; mélanges de graines

SN 640 672c Plantation; exécution; engazonnement; végétalisation; méthodes d'exécution

SN 640 680 Plantation, exécution; stabilisation végétale

Recommandations / Bibliographie

Leitfaden für naturgemässe Begrünungen in der Schweiz:2013 Ö+L Ökologie und Landschaft GmbH, Oberwil-Lieli

6. Crédit photographique

Photo page de titre Martin Luginbühl, Wetzikon, ZH

Groupe de projet Technique GPT

		Représenté par :
Président	Christian Gwerder, Steinhausen ZG	Comité prof. Paysagisme, Ressort Technique
	Fabrizio Gianoni, Brione s/M TI	GPT
	Christoph Hofmann, Winterthur ZH	GPT
	Mike Hürlimann, Jona SG	GPT
	Felix Rusterholz, Zürich ZH	GPT
	Peter Susewind, Rapperswil-Jona SG	GPT
	Gian Treichler, Igis GR	GPT
Chef de projet	Martin Gerber, Safnern BE	Secrétariat central JardinSuisse
Assisté de	Martin Luginbühl, Wetzikon ZH	Entrepreneur – Paysagisme / Expert JS

JardinSuisse décline toute responsabilité pour les dommages pouvant résulter de l'utilisation du présent document.